Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
062-216203182-20210125-DEL6-25012021-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/01/2021

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

étaples sur mer

Délibération n° 6	Conseil Municipal du Lundi 25 Janvier 2021
Finances/Subventions	Domaine de compétence : 7.5 – Finances- subventions

Le Lundi vingt cinq Janvier deux mille vingt et un à 17 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation : 18/01/2021

Membres présents : 27 puis 29 (Arrivée de Madame SIBLISKI à 17 h 40 puis Madame BEAURAIN à 18 h 15)

Membres ayant donné pouvoir : 3 puis 1

Membre(s) excusé(s) : 1

Membre(s) non excusé(s): 2

Nombre de votants : 30

Affiché le 28/01/2021

Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Dominique DELSAUX, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard WAUQUIER, Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Charles LANQUETIN, **Adjoints,** Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Lyliane DUFOUR, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur Grégory HURTREL, Monsieur Frédéric CADET, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Adrien BACLET, Madame Sophie DENEUX, Madame Marine NEMPONT, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Philippe RAMET, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Xavier BRASSART, **conseillers municipaux.**

Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Josiane BOUTOILLE à Monsieur Bernard WAUQUIER, Madame Catherine SIBLISKI (Arrivée à 17 h 40) à Franck TINDILLIER, Madame Christelle BEAURAIN (Arrivée à 18 h 15) à Madame Nathalie TILLIER.

Absent (s) excusé (s) : Madame Anne-Marie GOLDSTEIN.

Absent (s) non excusé(s) : Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Jean-Paul HAGNERE.

Votants : 30

Secrétaire de séance : Madame Sophie DENEUX

Objet : Rénovation énergétique de l'hôtel de ville - Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL 2021).

Rapporteur : Monsieur le Maire

Synthèse de la délibération :	Travaux de rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville. Demande de subvention au titre de la Dotation de soutien à investissement local 2021

Vu les articles L. 2334-32 à L 2334-39 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la circulaire préfectorale du 7 décembre 2020 fixant les modalités d'emploi de la Dotation de soutien à l'investissement local 2021,

Vu les priorités thématiques éligibles au titre de la programmation 2021 dont les travaux de rénovation thermique des bâtiments publics,

Vu les financements pouvant être sollicités pour ce type d'opération,

Considérant :

- la volonté de la Commune de s'inscrire dans la démarche de transition écologique d'une part, et réduire la facture énergétique de ses bâtiments d'autre part,
- l'audit énergétique réalisé sur le bâtiment de l'hôtel de ville qui a révélé un site vétuste et dégradé générant des surconsommations d'énergie et n'assurant aucun confort thermique
- que devant ce constat et après analyse des différents postes, le cabinet chargé de l'audit a proposé la mise en œuvre « **d'un bouquet de travaux** » très performants permettant d'atteindre le niveau BBC du bâtiment,
- que les objectifs visés portent à la fois sur l'impact écologique, financier mais aussi sur la pérennité du bâtiment
- que les travaux de rénovation thermique répondent à l'une des priorités de l'Etat dans le projet de loi de finances 2021 et que, par conséquent l'opération peut bénéficier de la DSIL spécifique à cette thématique à laquelle s'ajoute la DSIL de droit commun
- qu'à travers cette opération, la Commune souhaite afficher son image d'exemplarité en terme de sensibilisation face au changement climatique
- le coût estimatif des travaux qui s'élève à la somme de 737 456,50 €uros
- le plan de financement qui s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Honoraires Maîtrise d'oeuvre.....	80 413,50 €	DSIL (droit commun) 20 %.....	147 491,30 €
Honoraires divers.....	11 500,00 €	DSIL (spécifique) 20 %	147 491,30 €
Travaux	645 543,00 €		---
		soit total DSIL sollicitée	294 982,60 €
		FDE 62	70 000,00 €
		CEE (non défini)	
		FONDS PROPRES.....	372 473,90 €
	---		---
TOTAL DEPENSES.....	**737 456,50** €	**TOTAL RECETTES .....**	**737 456,50 €**

Dans ces conditions et **après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide** :

- d'approuver l'opération de rénovation énergétique de l'Hôtel de ville selon plan de financement repris ci-dessus ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention du DSIL à hauteur de 294 982,60 €uros

La délibération est adoptée par 30 voix pour.

Vu pour être affiché le 28 Janvier 2021 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Philippe FAIT

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.